COMMUNIQUÉ CONJOINT

Agnico Eagle fait l'acquisition de la totalité de Minière O3

(Toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.)

TORONTO – Le 18 mars 2025 – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM; TSX : AEM) (« **Agnico Eagle** ») et O3 Mining Inc. (TSXV : OIII, OTCQX : OIIIF) (« **Minière O3** ») ont le plaisir d'annoncer conjointement qu'Agnico Eagle a aujourd'hui fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Minière O3 (les « **Actions ordinaires** ») dans le cadre de la fusion (la « **Fusion** ») de Minière O3 et d'Agnico Eagle Abitibi Acquisition Corp., filiale en propriété exclusive d'Agnico Eagle. Minière O3 est désormais une filiale en propriété exclusive d'Agnico Eagle.

La Fusion constituait l'opération d'acquisition ultérieure prévue dans l'offre publique d'achat d'Agnico Eagle appuyée par le conseil d'administration pour l'acquisition de Minière O3. Aux termes de la Fusion, les actionnaires de Minière O3, autres qu'Agnico Eagle, recevront une somme en espèces de 1,67 $ par Action ordinaire (la « **Contrepartie** »).

Il est prévu que les Actions ordinaires seront radiées de la cote de la Bourse de croissance TSX vers le 20 mars 2025, et que Minière O3 présentera une demande afin de cesser d'être un émetteur assujetti au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières.

Renseignements supplémentaires et réception de la Contrepartie

On trouvera des renseignements supplémentaires sur la Fusion dans l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire et circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Minière O3 (la « **Circulaire** ») datée du 13 février 2025. On peut consulter la Circulaire sous le profil d'émetteur de Minière O3 sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Pour recevoir la Contrepartie (déduction faite des retenues applicables), l'actionnaire inscrit doit dûment remplir et signer la lettre d'envoi jointe à la Circulaire et remettre cette lettre d'envoi, accompagnée de tous les documents et instruments nécessaires, à Odyssey Trust Company, en sa qualité de dépositaire dans le cadre de la Fusion, à l'adresse indiquée dans la lettre d'envoi et par ailleurs conformément aux instructions figurant dans celle-ci. Les actionnaires non inscrits dont les Actions ordinaires sont immatriculées au nom d'un intermédiaire, notamment un conseiller en placement, un courtier en placement, une banque, une société de fiducie, un dépositaire ou un prête-nom, doivent communiquer avec celui-ci afin d'obtenir des instructions ou de l'aide sur la façon d'obtenir la Contrepartie en échange de leurs Actions ordinaires.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec Laurel Hill Advisory Group par téléphone, au 1-877-452-7187, ou par courriel, à assistance@laurelhill.com.

Information à l'intention des porteurs de bons de souscription

Tous les bons de souscription permettant d'acquérir des Actions ordinaires (les « **Bons de souscription** ») qui demeurent en circulation peuvent être exercés avant leur expiration conformément aux modalités de l'Acte de fiducie relatif aux bons de souscription qui régit les Bons de souscription, dans sa version modifiée, et les porteurs des Bons de souscription recevront, à l'exercice de leurs Bons de souscription, au lieu d'Actions ordinaires, la somme en

espèces de 1,67 $. Un acte de fiducie supplémentaire a modifié l'Acte de fiducie relatif aux bons de souscription afin de donner effet à ce qui précède. Dans le cadre de cette modification, le formulaire d'exercice que doivent utiliser les porteurs des Bons de souscription en circulation a été modifié et remplacé par un formulaire d'exercice modifié reproduit à l'Annexe E de la Circulaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Agnico Eagle par courriel, à l'adresse investor.relations@agnicoeagle.com, ou par téléphone, au 416-947-1212.

À propos de Mines Agnico Eagle Limitée

Agnico Eagle est une grande société d'exploitation aurifère établie et dirigée au Canada, en plus d'être le troisième producteur d'or en importance à l'échelle mondiale. Elle produit des métaux précieux dans ses installations du Canada, de l'Australie, de la Finlande et du Mexique et dispose d'un portefeuille de projets d'exploration et de développement de haute qualité. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein du secteur minier, une entreprise reconnue mondialement pour ses pratiques de développement durable exemplaires. Fondée en 1957, Agnico Eagle crée depuis de la valeur pour ses actionnaires, ayant déclaré un dividende en espèces tous les ans depuis 1983.

Pour obtenir plus de renseignements sur Agnico Eagle, veuillez communiquer avec :

Service des relations avec les investisseurs, par courriel à investor.relations@agnicoeagle.com ou par téléphone au 416-947-1212.

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent communiqué contient de l'« information prospective », au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable, qui est fondée sur les attentes, les estimations, les projections et les interprétations en date du présent communiqué concernant des événements futurs. L'information et les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations de la direction d'Agnico Eagle et de Minière O3, qui valent à la date de leur formulation, et comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus, qui pourraient entraîner un écart important entre la performance, les réalisations ou les résultats réels et la performance, les réalisations ou les résultats futurs mentionnés de façon explicite ou implicite dans cette information ou ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué portent notamment sur le délai nécessaire à la radiation de Minière O3 de la cote de la Bourse de croissance TSX et au retrait de sa qualité d'émetteur assujetti; et la remise d'une somme en espèces de 1,67 $ à l'exercice des Bons de souscription. Les hypothèses ou facteurs d'importance sur lesquels repose l'information prospective formulée dans les présentes comprennent, sans limitation, les attentes concernant le délai nécessaire à la radiation de la cote des Actions ordinaires et au dépôt par Minière O3 (ou la société qui la remplacera) d'une demande en vue de cesser d'être un émetteur assujetti au sens de la législation en valeurs mobilières applicable; et les attentes concernant les Bons de souscription en circulation. Agnico Eagle et Minière O3 soulignent que la liste précitée d'hypothèses et de facteurs d'importance n'est pas exhaustive. Bien que l'information prospective contenue dans le présent communiqué soit fondée sur des attentes et des hypothèses qu'Agnico Eagle et Minière O3 estiment, ou estimaient alors, raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels seront conformes à cette information prospective, car d'autres facteurs pourraient avoir pour conséquence que les résultats ne soient pas ceux prévus, estimés ou voulus, et ni Minière O3, ni Agnico Eagle ni aucune autre personne n'engage sa responsabilité en ce qui concerne l'exactitude et l'exhaustivité de toute information prospective. Rien ne garantit que ces attentes

se réaliseront, de sorte qu'il ne faudrait pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué. Agnico Eagle et Minière O3 ne prennent aucun engagement ni n'ont aucune obligation de mettre à jour l'information ou les énoncés prospectifs figurant dans les présentes ou de les réviser pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, à moins que la législation applicable ne les y oblige. Ces énoncés valent uniquement à la date du présent communiqué. Rien dans les présentes n'est réputé constituer une prévision, une projection ou une estimation de la performance financière future d'Agnico Eagle ou d'un membre du même groupe qu'elle, ou de Minière O3.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse de valeurs, commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ou désapprouvé l'information contenue dans les présentes.

Pour obtenir plus de renseignements sur Minière O3, veuillez communiquer avec :

Chris Vollmershausen | Président du conseil d'administration
info@o3mining.com
Numéro sans frais : +1-833-979-3516